



3 3 2 (

0 % ! " \$ - " 2 - (

9 ! " 9 \$ - " - (
.....

\$ 0 5
\$< 5<

\$% & & ! " #

. - 4 = \$ % + ' % 3 - ' -
% / - \$! 0 1 0 - 0" % 3 # (% ' -
\$ % + ! 0 % - ! 4 % - = -
+ > 4 4 %

. - 0 \$ % + ' % 3 (> "
% \$ % + 4 = 0 0 % - ! 4 > " 4
+ # " 7 # . 0 0 ! % - !
" % ' " 7 # . %0 # %2. !
' = , ! % \$ % +) '?@,5 " * # "
% \$ % + > 4 ! 0 % - ! 4 -
0 2 A 0 B 0 ! " - 0 0" -
" 4 4 =

. # (" ! " % ' % % / -. \$! 0
1 0 - 1 0 - " . - \$ % + ' % 3
% - 4 = % ' % 3 % 0 - 7
0 % - ! 4 0 % 4 -7 ! 4 - 0
1 0 - % 4 - - 0 ! % / - \$! 0 1

))) + ") #))
\$% & &

+ \$ < . - @ auprès du Conseil de l'Europe
- - 9 < = < 0 ' 0 %3-- 9 "C (")
! " 0 ' 0 ! 0 0 5 0 C/ -- 0 +
% 0 - l'informe que le Gouvernement de la République
d'urgence dans l'ensemble du territoire de la République

La Représentation Permanente de Lettonie auprès du
" % - < < u < Conseil de l'Europe
Gouvernement de la République de Lettonie a déclaré
de la République de Lettonie jusqu'au 14 avril 2020
! vertu des articles 8 et 11 de la Convention,
l'article 2 du 4 ' # - D 0 - B %
'?@, \$ < B " * " = \$ < - B 0 0 +
a prolongé l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire.
Pendant cette période, les mesures imposées par l'Etat
E la Déclaration de l'état d'urgence " B
transmises à la Secrétaire Générale le 15 mars 2020

Conformément à l'article 15, paragraphe 3, de la
C/ -- 0 + < % 0" - \$ < . - 0 + D 0
Conseil de l'Europe informera la Secrétaire Générale
développement en relation avec l'état d'urgence et
0 % %B% 0 0 ' 0 ! 0 0 5 0 C/
0 + < % 0 - 9 - B <